



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

PROFIL

Vol. 21, no 2

Le magazine des coopératives funéraires du Québec

Claude Béland

Quand le cœur
sert de boussole!

Des funérailles à organiser ?
**Comment se préparer
à rencontrer un conseiller**



Les arrangements préalables UNE SOLUTION POUR LE RESPECT DE MES VOLONTÉS



Faire ses arrangements funéraires préalables, c'est :

- faciliter les choix pour la famille et lui indiquer nos volontés quant à nos funérailles, en fonction de nos croyances personnelles et de notre budget;
- agir en consommateur averti, en prenant le temps de réfléchir à nos besoins;
- profiter de la tranquillité d'esprit que cette démarche peut procurer;
- permettre à nos proches de vivre une cérémonie d'adieu à notre image.

***C'est l'assurance de recevoir demain
des services au prix d'aujourd'hui.***

Votre arrangement préalable déménage avec vous !

Grâce à une entente entre les 27 coopératives funéraires du Québec, il est possible de transférer des arrangements préalables dans plus d'une centaine de localités au Québec.



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

Pour connaître la coopérative funéraire la plus près de chez vous ou pour obtenir de l'information sur les arrangements préalables :
819 566-6303, poste 21
www.fcfq.qc.ca • fcfq@reseaucoop.com



Claude Béland

Quand le cœur sert de boussole!

De prime abord, quiconque a rencontré Claude Béland confirmera que c'est un homme charmant. On comprend aisément que sa femme lui ait glissé ce billet doux en lui offrant un GPS : « Pour que tu me reviennes toujours ». Il faut dire que cet homme incarne ce qu'il y a de plus noble chez l'humain. Et à 77 ans, on voit encore dans le fond de ses yeux la flamme de ceux qui vivent de conviction. Conviction empreinte des valeurs qu'il a reçues en héritage et qu'il partage sans retenue chaque fois qu'il peut prêter main-forte à son prochain. Doté d'un sens commun exceptionnel, il est une source intarissable de mobilisation quand vient l'heure de passer à l'action. Sa plus grande satisfaction est de bâtir avec les gens d'ici un monde où il fait bon vivre ensemble.

Par Maryse Dubé

D'où vous est venu ce désir de vous investir au sein du mouvement coopératif ?

Je suis l'avant-dernier d'une famille de sept enfants. Mon père était un homme extrêmement occupé, un commerçant qui vendait des accessoires électriques en gros et qui avait beaucoup de succès. Maman était une femme à la santé fragile qui ne sortait pas de la maison. Donc, il fallait garder maman, elle ne restait pas seule. Chacun avait son temps de garde. On faisait la vaisselle, on faisait notre lit, et j'ai compris rapidement que dans le modèle familial, pour être heureux, il fallait que tout le monde fasse un peu sa part. J'ai vite appris que le bonheur individuel se construit en se préoccupant des autres. Et ça, c'était une valeur que mon père possédait au plus haut point. C'était un homme extrêmement généreux. Par exemple, il payait le lait et les œufs à une famille pauvre de sept enfants. Je me souviens d'un jour en particulier, j'avais six ou sept ans, un policier avait amené chez nous un monsieur qui avait caché un grille-pain derrière son manteau. C'était justement le père de famille que mon père aidait. Le policier dit à mon père : « En sortant de votre magasin, ce monsieur vous a volé un grille-pain. » La réaction de papa me frappa. Il a dit : « Non, non, je lui ai donné, c'est une erreur ! » Une fois le policier parti, mon père par contre lui fit la leçon : « As-tu pensé que si j'avais dit oui au policier, tu serais en prison ? Et tes enfants, ils feraient quoi ? » Il faut être généreux, quand même, pour faire ça ! Voilà le genre de valeurs dans lesquelles on vivait. Et ça, ça influence beaucoup. Par la

suite, la vie a orienté le reste, avec l'éthique dominante et les valeurs religieuses de l'époque.

J'ai vite appris que le bonheur individuel se construit en se préoccupant des autres.

Pourquoi avez-vous choisi d'être avocat ?

J'avais un ami avocat dont le père était juge à la cour municipale. Il traitait toutes sortes de petites choses et je trouvais que c'était une belle profession. J'ai donc choisi le droit. Parmi mes premiers clients, j'ai eu des gens qui étaient dans les caisses d'économies. Ils étaient affiliés aux Américains. C'était le début de la Révolution tranquille et ils en avaient assez d'être obligés de parler en anglais. J'ai été le premier avocat de la Fédération des caisses d'économies. Mais ils n'avaient pas d'argent pour me payer, ce qui ne m'a pas empêché d'être leur avocat pendant trois ou quatre ans sans honoraires. En fin de compte, ce fut vraiment payant pour moi, parce que ça m'a valu d'être reconnu dans le monde de la coopération.

Comment peut-on demeurer près des valeurs humaines que vous défendez dans le milieu des affaires quand on sait que la recherche de profit est prédominante ?

C'est ça qui est le grand défi actuellement. La population n'est pas au service de l'économie, c'est l'inverse. Bien sûr, une entreprise doit être en équilibre, elle doit être rentable, autrement elle ne peut pas opérer. Mais présentement,



pour qu'une entreprise soit bonne, chaque année elle doit gagner plus que l'année précédente. Ça me choque tellement! Quand j'étais président des caisses populaires, je disais qu'il ne fallait pas essayer d'imiter les autres. Ce n'est pas eux qui ont raison, c'est nous. Notre préoccupation n'était pas de faire plus d'argent que les autres, elle était de répondre aux besoins de la population et d'avoir un bilan social plus important que le bilan financier. C'est ça pour moi la rentabilité. C'est faire en sorte que la société fonctionne en se préoccupant des autres, c'est s'assurer que chacun ait sa place de façon à vivre en toute dignité. C'est beau de dire qu'on a fait 2 millions et qu'on les a ristournés, mais j'aimerais mieux qu'on dise on a fait 1 million et on a créé 300 000 emplois.

Notre préoccupation n'était pas de faire plus d'argent que les autres, elle était de répondre aux besoins de la population et d'avoir un bilan social plus important que le bilan financier.

Il y a quelques mois, vous avez publié un livre sur l'économie solidaire¹. Vous y parlez des caractéristiques exclusives aux coopératives. Pouvez-vous nous dire en quoi ces caractéristiques nous distinguent d'une entreprise privée ?

Quatre grandes différences nous distinguent, que j'appelle les quatre « P ». D'abord, les membres d'une coopérative sont **propriétaires** et travaillent dans leurs intérêts.

Ensuite, le deuxième P est pour la **participation**. Les membres sont invités aux assemblées générales, ils se prononcent sur les orientations et c'est la majorité qui l'emporte. Et quand la majorité se prononce, il y a toujours de la sagesse là-dedans. Le troisième P, c'est le **partage**. On ne parle pas de profit dans les coopératives, on parle de trop-perçu. Et quand on a un trop-perçu, on le met dans les réserves pour solidifier notre entreprise ou bien on le retourne aux gens par des ristournes. Enfin, le quatrième P qui à mon sens est le plus important ici au Québec, c'est le **patrimoine**. Une coopérative est inaliénable, on ne peut pas la vendre. Mais ce que j'appelle aussi le patrimoine, c'est le fait d'encourager les entreprises de chez nous. Avec ces quatre P, la piste coopérative est à coup sûr une voie intéressante, ne serait-ce que pour les valeurs qu'elle défend.



Et ces valeurs dont vous parlez, vous n'avez pas l'impression qu'elles ont changé ?

Beaucoup. La grande chance que j'ai c'est d'avoir « duré longtemps » comme dit mon petit-fils. J'ai duré assez longtemps pour être témoin de changements majeurs dans notre société. Avant les années 60, on définissait le bien par toutes les actions qu'on faisait pour gagner notre ciel. Dans le temps de la Révolution tranquille, le bien c'était tout ce qu'on faisait pour faire entrer le Québec dans la modernité : être un bon Québécois, ça, c'était bien ! Maintenant, quand je pose la question à mes étudiants, la majorité répond que le bien c'est tout ce qui ne dérange pas. Fais ce que tu veux pourvu que ça ne me dérange pas. Quand on y pense sérieusement, on remarque que c'est tout à l'opposé de ce qu'on peut faire « ensemble ».

Doit-on s'inquiéter pour l'avenir du coopératisme ?

Au contraire ! Il ne s'est jamais créé autant de coopératives qu'aujourd'hui. Pas seulement au Québec, mais partout dans le monde. Les gens voient bien que ça ne peut pas continuer comme ça. Est-ce qu'on veut vivre dans une société qui fait une crise tous les 7 ans ? En tant que professeur d'université, ce qui m'encourage le plus, c'est de voir ces jeunes qui sont conscients que des patrons qui gagnent 300 ou 400 fois ce que gagne la moyenne de leurs employés, ça ne mène nulle part.

Mais malgré tout, l'appât du gain ne risque-t-il pas un jour de les rattraper ?

La cupidité est très élevée actuellement, c'est certain. Le système favorise ça, il est basé là-dessus. L'évolution des technologies a rapetissé la planète. Les continents et les autres pays sont devenus des voisins. On peut faire des affaires partout, les marchés se sont rapprochés. Si les syndicats sont trop exigeants ici, on peut aller au Mexique si on veut; là-bas, on peut faire travailler des enfants, il n'y aura pas de gouvernement pour nous taper sur les doigts

1 C. Béland, *Plaidoyer pour une économie solidaire*, Médiaspaul, 2009, 150 p.

et dire qu'on n'a pas le droit de faire ça. Dans ce sens-là, le monde a changé. C'est pour ça que les coopératives doivent bien jouer leur rôle.

Et bien jouer son rôle, ça veut dire quoi ?

Ça veut dire raffermir les liens sociaux d'une entreprise sur une base d'égalité afin de maintenir des liens de confiance. Ça veut dire aussi de ne pas développer des politiques d'embauche temporaire parce que ça coûte moins cher. Comment voulez-vous demander à un jeune d'avoir des enfants ou de s'acheter une maison quand il ne sait même pas s'il aura un jour sa permanence? Bien jouer son rôle c'est aussi encourager l'achat de produits québécois. Mais les propriétaires des grands médias sont tous de grands capitalistes, et pour eux, cette idée d'acheter chez nous, c'est comme du protectionniste. Pourtant, prêcher pour sa paroisse, ça ne veut pas dire qu'on est protectionniste. À valeur et à qualité égale, il me semble qu'on peut encourager le monde de chez nous.

Vous êtes un fervent partisan de la démocratie, n'est-ce pas ?

En effet, c'est la base, je le dis dans toutes mes conférences. Les gens ne comprennent pas vraiment ce qu'est la démocratie. Ils ne sont pas conscients de tous les pouvoirs qu'ils ont. On doit toujours se battre pour une démocratie vivante où c'est encore la majorité qui décide des grandes orientations. Il faut se souvenir que le fait de déléguer le pouvoir à de petits groupes, c'est le commencement de la fin. Dans mes conférences, quand on me demande si le syndicalisme est encore pertinent, je réponds qu'il l'est s'il rassemble le plus de monde possible pour s'attaquer aux grands défis actuels : l'environnement, la création d'emplois, l'emploi permanent. Chaque fois, j'ai droit à des ovations debout.

Lorsque vous avez quitté le Mouvement Desjardins au printemps 2000, vous avez continué à vous investir pour le mieux-être collectif des Québécois. Parmi vos multiples engagements, qu'est-ce qui vous tient le plus à cœur ?

Tout ce que je fais qui contribue à donner du pouvoir aux gens me tient à cœur. Mais ce qui m'occupe le plus, c'est l'ouverture que m'ont faite presque toutes les universités. Je donne des cours un peu partout, ainsi qu'une quarantaine de conférences par année. Et cet automne, j'animerai une émission à Radio-Ville-Marie, qui s'intitulera *Démocratie et citoyenneté*.

À propos d'aide, au milieu des années 90, les Américains cherchaient à s'appropriier le marché funéraire québécois (voir l'encadré) en achetant massivement des entreprises locales. Vous avez été de ceux qui se sont mobilisés pour contrer cet envahissement. Que s'est-il passé au juste ?

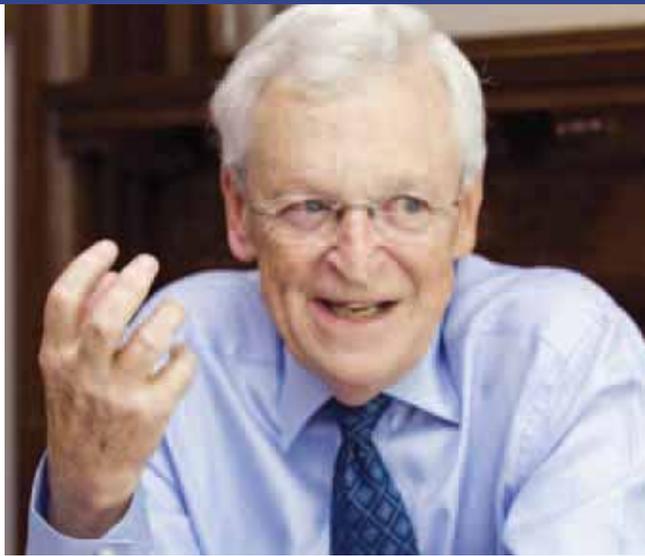
Je suis allé voir mon conseil de la caisse centrale et je leur ai demandé si on pouvait mettre 15 millions \$ à la disposition de la Fédération des coopératives funéraires du Québec pour contrer ça. Ils sont tombés en bas de leur

chaise. C'était plus que tous leurs actifs mis ensemble mais ils ont dit oui. Alors, aussitôt qu'une entreprise québécoise voulait vendre ou était courtisée par les Américains, on lui disait que la Fédération était acheteuse. C'est comme ça qu'on a arrêté la vague. Voyez-vous, même si, à la fin de l'année, Desjardins ne pouvait pas dire qu'il avait fait plus d'argent que les autres banques, on pouvait être fier d'avoir développé le marché des coopératives funéraires et d'avoir maintenu des emplois. C'est ce qu'on appelle un bel exemple de bilan social. Et ça, c'était le langage de papa quand il disait : « Il faut bâtir ! » Moi, j'ai toujours voulu être de la race des bâtisseurs et non des profiteurs.

Cette volonté de bâtir, la sentez-vous encore chez vos contemporains ?

La race des bâtisseurs est devenue très individualiste, on bâtit pour soi-même. C'est très difficile de mobiliser les gens quand la devise est « Qu'est-ce que ça me donne à moi ? ». Quand des liens très forts unissent les membres qui poursuivent le même objectif, vous développez à coup sûr un lien de confiance envers votre entreprise. Mais quand c'est chacun pour soi, comme les grandes entreprises très capitalistes d'aujourd'hui, où chacun essaye de gagner en exploitant l'autre, les liens sociaux sont complètement brisés. Et sans liens sociaux, vous êtes isolés. Les liens solidarisent, tandis que la méfiance isole. Jacques Attali, dans son livre *La crise et après*, nous dit que l'humanité n'a pas d'avenir si chacun ne se préoccupe pas du mieux-être des autres. Il dit de façon simple ce qu'était la raison d'être de l'économie quand j'étais plus jeune. À l'époque, on travaillait pour ça. Aujourd'hui, dans les écoles de gestion, on forme des guerriers.





Montréal demeurait inaccessible aux coopératives funéraires jusqu'à tout récemment. Après des années de travail, une première coopérative vient de voir le jour. Quel rôle avez-vous joué dans son implantation ?

On m'a demandé de présider la première campagne de recrutement des membres. Le défi, maintenant, c'est de trouver des points de services un peu partout sur l'île. Je suis membre de cette coopérative, mais je demeure à Ville Mont-Royal et, comme tout le monde, je souhaiterais que mes funérailles se fassent près de chez nous.

Vous parlez du coopératisme comme d'une manière de donner un sens à la vie. La mort peut-elle bénéficier de cette même logique devant l'évolution des pratiques funéraires que nous connaissons ?

La mort est incontournable et j'aimerais bien que le coopératisme le soit aussi. Mais ce n'est pas le cas. Il faut donc travailler pour que les gens coopèrent afin de ne pas perdre

de vue l'importance de rendre hommage à nos morts, sans passer par un système de Dignité 1-2 ou 3 que l'on retrouve dans les entreprises privées. Nous souhaitons tous offrir ce qu'il y a de meilleur à ceux que nous avons aimés sans avoir à nous ruiner.

Il faut donc travailler pour que les gens coopèrent afin de ne pas perdre de vue l'importance de rendre hommage à nos morts[...]

Et vous, comment vous sentez-vous face à la mort ?

Quand on a été un bon chaînon dans la vie, ça la rend moins effrayante. Moi je parle encore de mon père, de ma mère et de mon grand-père. Parce qu'ils ont été de bons chaînons, ils sont encore présents dans ma vie. Ce qu'ils ont semé est encore là. Oui je vais mourir, je n'ai pas de contrôle là-dessus, mais si j'ai été un bon chaînon, je vais continuer à vivre parce que les gens qui m'ont connu vont se souvenir de moi, de ce que j'ai fait, de ce que je disais.

Et qu'aimeriez-vous que l'on retienne de votre passage sur Terre ?

Quand j'étais au collège Brébeuf, il fallait choisir une devise pour notre conventum. On avait choisi « Semeurs de joie ». Alors, j'espère avoir été un semeur de joie. Mais ce que j'aimerais surtout, c'est être classé parmi les humanistes, parce que pour moi, l'humain a toujours été ce qu'il y a de plus important. ■

Une réponse à l'américanisation du marché funéraire québécois

Au milieu des années 90, le marché funéraire québécois avait changé considérablement. Flairant un marché intéressant, de grandes multinationales débarquaient au Québec pour acheter des entreprises funéraires. À une certaine époque, 45 % du marché funéraire québécois était la propriété des Américains. Pour contrer cet envahissement, la Fédération des coopératives funéraires du Québec décide de se lancer dans la bataille et de procéder elle aussi à des acquisitions.

Elle demande à Claude Béland, alors président du Mouvement Desjardins, de l'aider à trouver l'argent nécessaire. En octobre 1996, au cours du Sommet socio-économique sur l'avenir du Québec convoqué par Lucien Bouchard, le gouvernement provincial décide d'accorder un soutien accru aux entreprises qui évoluent dans le secteur de l'économie sociale, le comité que préside Claude Béland. La Fédération y présente la création d'un fonds de développement de 15 millions de dollars qui est alors acceptée.

Avec l'aide de Desjardins et d'Investissement Québec, le fonds est lancé en février 1997. Le réseau des coopératives devient alors une nouvelle option pour les entrepreneurs québécois désireux de vendre leur maison funéraire. Ainsi, de 1997 à 2000, la Fédération acquiert plus d'une quinzaine d'entreprises funéraires. Ces ajouts permettent la création de cinq nouvelles coopératives et sept autres réalisent des projets de développement, ce qui totalise des investissements de plus de 28 millions de dollars.

Grâce à ce fonds, ces entreprises sont demeurées propriétés québécoises et appartiennent maintenant aux membres des coopératives.

Site d'entraide pour les personnes endeuillées



La
Gentiane
www.lagentiane.org

**Un lieu d'expression, d'information et d'échange
pour les personnes qui vivent un deuil.**

Sur La Gentiane, l'entraide n'a pas de frontières. Des gens de partout viennent y chercher le réconfort nécessaire pour continuer leur chemin. Des amitiés se créent, des cœurs se pansent, des larmes se cueillent tous les jours, et ce, dans le respect des différentes cultures.

Parce que « Les mêmes souffrances unissent mille fois plus que les mêmes joies »

- Lamartine -

La Gentiane est un service des coopératives funéraires du Québec

Des funérailles à organiser ?

Comment se préparer à rencontrer un conseiller

Par Maryse Dubé



Vous venez de perdre un être cher et vous appréhendez les démarches que vous devrez entreprendre rapidement. Avoir à contacter une entreprise funéraire peut en effrayer plus d'un, et le fait de ne pas trop savoir à quoi s'attendre y est sans doute pour quelque chose. Mais rassurez-vous, vous ne serez pas laissé à vous-même. Le conseiller aux familles que vous vous apprêtez à contacter saura vous accompagner et vous guider tout au long du processus que représentent les funérailles.

Sachez toutefois qu'il est toujours préférable de se préparer à cette rencontre. Aussi, afin de vous offrir une vision d'ensemble sur les différents aspects qui seront abordés, madame Lyna Richard – conseillère aux familles depuis 17 ans à la Coopérative funéraire des Deux Rives à Québec – y va de quelques conseils, en commençant par celui-ci : « Quand un décès survient, il est important de commencer d'abord par prendre le temps de vivre les émotions qui font surface avant de contacter votre coopérative. Ce temps d'arrêt vous permettra d'être plus en mesure d'entreprendre les démarches qui suivront. Ensuite, lorsque vous vous sentirez prêt, la première chose à faire est de nommer une personne responsable qui prendra en charge les funérailles; ce peut être le liquidateur désigné à cet effet, ou tout autre proche du défunt. Cette personne, en tant que répondant, pourra dès lors contacter une coopérative funéraire en vue de planifier une rencontre avec un conseiller. »

Dès le premier contact téléphonique, vous serez invité à vous procurer certaines informations pour la rencontre. La plupart se trouvent sur le certificat de naissance ou de mariage du défunt. Vous aurez aussi à fournir son numéro d'assurance sociale. De plus, on vous mentionnera les effets que vous aurez à apporter, tels que :

- vêtements, bijoux, prothèse dentaire, lunettes de la personne défunte;
- carte d'assurance maladie (si elle n'est pas à l'hôpital);
- photos du défunt pour l'avis de décès et pour les signets ou les cartes de remerciement;
- liste de noms à inscrire dans l'avis de décès (prenez soin de vérifier l'orthographe et de préciser le lien de parenté);
- pièces d'identité de la personne responsable qui aura à signer les papiers.

Avoir à choisir les vêtements et les objets personnels que portera le défunt est un rituel lié à la préparation du corps qui amène un certain cérémonial. C'est une occasion de

prendre du temps, en famille, pour choisir ce que portera l'être cher lors de ce moment solennel, et ce, même s'il est incinéré avant les funérailles, afin qu'il puisse quitter ce monde en toute dignité. Le choix peut s'effectuer de manière à le mettre en valeur, mais peut tout aussi bien se faire en fonction de ses préférences vestimentaires. Ceux qui optent pour une cérémonie avec les cendres peuvent apporter tout objet ou mot d'adieu qui doit accompagner le défunt lors de la crémation.



Lyna Richard

En matière de photos, madame Richard conseille d'en apporter plusieurs et d'éviter de les « scanner ». Si vous transmettez des photos numériques, assurez-vous que la résolution est la plus élevée possible et qu'elles n'ont pas été retouchées, modifiées ou agrandies.

Maintenant que vous avez entre les mains tout ce qui sera utile à la rencontre, vous aimeriez bien savoir combien de temps vous devrez réserver à votre agenda. Selon Lyna Richard, c'est souvent plus que vous n'auriez pensé : « Les familles que nous recevons sous-estiment le temps requis. La plupart du temps, on a besoin de deux ou trois heures avant de clore une entrevue. » Vous trouvez que c'est beaucoup? Allons regarder de près le déroulement d'une rencontre.

« Les familles que nous recevons sous-estiment le temps requis. La plupart du temps, on a besoin de deux ou trois heures avant de clore une entrevue. »

L'accueil et la collecte d'information

À cette étape, on parle des circonstances du décès, ensuite on regarde quelles sont les volontés du défunt et de la famille :

- Le défunt avait-il fait un arrangement préalable ou avait-il rédigé un testament mentionnant ses volontés?
- Quel type de cérémonie veut-on avoir : religieuse ou laïque?
- Souhaite-t-on que le défunt soit exposé ou non? Si oui, le cercueil sera-t-il fermé ou ouvert?
- Où veut-on que la cérémonie se déroule : dans un lieu de culte, au salon funéraire ou ailleurs?
- Quand les funérailles auront-elles lieu?
- Les funérailles seront-elles privées ou publiques?

- Y aura-t-il un cortège? Doit-on prévoir des véhicules de transport?
- Des porteurs seront-ils requis?
- Veut-on que le corps soit inhumé ou incinéré?
- Souhaite-t-on publier un avis de décès dans les journaux?
- De quel budget dispose-t-on?
- Désire-t-on encourager une Fondation ou un organisme de santé?

Une fois que vous aurez précisé vos attentes sur chacun des points précédents, une visite à la salle de sélection vous permettra d'arrêter votre choix sur un cercueil ou sur une urne. Par la suite, on effectuera une estimation des coûts de base avant de poursuivre les démarches vers les autres services et produits pouvant vous intéresser, c'est-à-dire :

- les fleurs;
- la réception après les funérailles (buffet, goûter, traicteur, etc.);
- les signets et cartes de remerciement;
- l'album souvenir;
- des produits variés (reliquaires, transfert sur toile, chandelles personnalisées, etc.).

Ce n'est qu'après avoir fait le tour de toutes ces questions qu'on procède à la fermeture du contrat, à la requête de crémation, et qu'on remplit la déclaration de décès afin de l'acheminer au Directeur de l'état civil.

L'organisation des funérailles

Les choix sont faits, il faut maintenant enclencher le processus! Le conseiller verra donc à effectuer les réservations pour la célébration (église et célébrant), le salon d'exposition, les véhicules de transport et le cimetière. Ensuite, il contactera le laboratoire pour obtenir l'autorisation d'exposer le corps, ou le crématorium s'il s'agit d'une crémation.

Vous vouliez un avis de décès? On le rédige avec vous et on numérise la photo retenue afin d'envoyer le tout au journal de votre choix. Vous avez opté pour un signet ou une carte de remerciement? « Pas de problème! » nous dit Lyna Richard, « Plusieurs textes ou images vous seront proposés, cependant, si vous n'avez aucune idée de ce que vous voulez, cette partie peut prendre du temps. C'est pourquoi il est toujours préférable de faire l'exercice au préalable, tant au niveau du texte que du visuel. Quelques lignes qui parlent de l'être cher, ou encore quelques mots d'amour qui nous viennent du défunt, sont des formules qui peuvent être travaillées avant la rencontre. »

Vous voulez participer activement au déroulement des funérailles? Quel rôle voulez-vous jouer? Avez-vous des talents particuliers? Voulez-vous faire participer d'autres membres de votre famille? Y aura-t-il un hommage? Quelle musique souhaitez-vous entendre? Voulez-vous des prières? Avez-vous prévu un rituel d'adieu? Des équipements tech-

niques ou autres seront-ils nécessaires? Il y a tant de choses à prévoir que parfois, on ne sait plus où donner de la tête! Mais là encore, n'ayez crainte, votre conseiller vous accompagnera dans une démarche de réflexion à propos de ce que vous souhaitez vivre et faire vivre à votre entourage, à travers des rituels riches de sens.

Le fait de réfléchir en famille permet de vous réunir autour d'un même désir : celui d'offrir à l'être cher une cérémonie qui restera gravée dans les mémoires par la qualité de votre engagement.

La succession

C'est une étape plus fastidieuse qui demande beaucoup de concentration. On émet les preuves de décès au répondant afin que vous puissiez amorcer le processus de succession. Puis, on fait la demande à la Direction de l'état civil pour obtenir des copies de l'acte de décès.

Ensuite, le formulaire de la Régie des rentes du Québec est rempli avant de vous être remis. Le numéro d'assurance sociale est annulé par télécopieur et on avise le programme de la Sécurité de la vieillesse. La carte d'assurance maladie que vous avez apportée sera coupée avant d'être retournée, mais ceux qui le souhaitent peuvent garder la photo.

Vous aurez aussi droit à un dossier « succession » contenant tous les documents suivants :

- formulaire de la Régie des Rentes;
- formulaire de recherche testamentaire;
- document Que faire lors d'un décès;
- aide-mémoire avec une liste de ressources utiles : notaire, CLSC, SAAQ pour l'annulation du permis de conduire, caisse populaire (soutien aux règlements de succession).

Voilà! Avec tout ce qu'on vient de voir, il est facile de comprendre pourquoi cette rencontre exige du temps. Il est certain que plus vous arrivez préparé, plus vous en diminuerez la durée. Mais le fait de réfléchir en famille, en plus de gagner du temps, permet surtout de vous réunir autour d'un même désir : celui d'offrir à l'être cher une cérémonie qui restera gravée dans les mémoires par la qualité de votre engagement. N'est-ce pas là un beau témoignage d'amour?

Maryse Dubé est cofondatrice de La Gentiane, un site d'entraide pour les personnes endeuillées offert par les coopératives funéraires du Québec.

Elle est une collaboratrice régulière de la Fédération des coopératives funéraires du Québec.

NOUS SOMMES RICHES...



La solidarité

Chez nous, la solidarité et l'entraide, c'est permettre à des familles qui perdent un enfant de recevoir des services funéraires sans frais (jusqu'à 2500 \$) afin qu'elles puissent consacrer toute leur énergie à vivre cette épreuve, sans tracas financier.



La compassion

Nous connaissons la peine que doivent vivre les familles en deuil. Voilà pourquoi nous offrons aux familles endeuillées des outils de soutien afin qu'elles puissent trouver du réconfort et de l'apaisement. Tous nos clients reçoivent sans frais la série de brochures *Auprès de vous* pour les soutenir dans leur deuil.



L'entraide

Offert par le mouvement des coopératives funéraires, le site *La Gentiane* constitue le plus important site francophone consacré au deuil, dans le monde. Il constitue un vaste réseau d'entraide pour les personnes endeuillées.



L'engagement dans le milieu

Parce qu'elles appartiennent à la population, les coopératives s'engagent dans leur communauté en soutenant des activités et des causes importantes. Elles remettent chaque année des centaines de milliers de dollars dans la communauté.



La transparence et la responsabilité

Afin d'aider les membres à prendre des décisions éclairées sur leurs dispositions de fin de vie, la Coopérative leur offre des guides pour s'informer et consigner leur information importante et leurs volontés.

Parce que nous sommes une **Coopérative** funéraire...



DES VALEURS DE LA COOPÉRATION



La démocratie

Les 27 coopératives funéraires du Québec appartiennent à plus de 140 000 Québécois qui ont choisi de faire confiance à une entreprise à propriété locale. Chaque année, la coopérative invite ses membres à une assemblée générale pour leur présenter le rapport de ses activités et son bilan financier. Les membres s'assurent ainsi que leur coopérative répond à leurs besoins.



La coopération entre les coopératives

Grâce à une entente entre toutes les coopératives, les clients peuvent transférer un arrangement préalable dans plus de 70 localités lors d'un déménagement. Les membres profitent ainsi d'un avantage exclusif aux coopératives funéraires.



L'information et l'éducation

Afin de soutenir les membres dans leur réflexion, les coopératives leur offrent gratuitement le magazine Profil publié deux fois par année.



La protection de vos intérêts

Les coopératives funéraires ont été fondées par des gens d'ici pour se doter de services de qualité, tout en exerçant un contrôle sur le prix des services funéraires. Elles constituent aujourd'hui le plus important réseau funéraire au Québec, ce qui leur permet d'offrir des services de qualité à un juste prix.



Des funérailles qui ont un sens

Lorsque nous organisons des funérailles, notre seule préoccupation est de permettre aux proches de mieux vivre cette période d'adieux au défunt. Pour cela, nous avons développé une approche axée sur vos besoins pour saluer la personne disparue.

Nous sommes au **profit** de la personne, d'abord et avant tout.

J'aimerais savoir

par Monique Brisson

Vous vous posez des questions sur un sujet entourant la mort ou le secteur funéraire? Le mouvement des coopératives funéraires compte tout un réseau de personnes dévouées et compétentes qui se feront un plaisir d'alimenter ces pages.

Vous avez des questions? Faites-nous-les parvenir à :

Chronique J'aimerais savoir

Revue *Profil*

548, rue Dufferin

Sherbrooke (QC) J1H 4N1

Ou par courriel à profil@fcfq.qc.ca

Nous vous demanderons la permission avant d'inscrire votre nom.

D'abord, je veux vous féliciter pour cette heureuse idée de venir solliciter nos questions et commentaires. J'aimerais savoir quelles sont les options écologiques pour disposer des cendres d'une personne décédée. Je connais l'option d'un coffret en bois, dans lequel on dépose les cendres insérées dans une boîte.

- 1. Ce genre de coffre en bois est-il disponible dans les coopératives funéraires?**
- 2. Quelles sont les dimensions internes que doit avoir ce coffre si on veut l'acheter ou le faire confectionner par un ébéniste?**
- 3. Y aurait-il d'autres options écologiques et respectueuses?**

Marjolaine Charest, Québec

Membre de la Coopérative funéraire des Deux Rives

Votre question rejoint une préoccupation croissante chez la clientèle et chez les dirigeants des coopératives funéraires.

Si vous choisissez de déposer les cendres dans un coffret en bois, il y a certains éléments à considérer pour réduire l'empreinte écologique. D'abord, favorisez les essences de bois qui poussent rapidement, telles que le peuplier ou le bambou, ou considérez les fibres de bois recyclées ou le bois récupéré. Si vous souhaitez inhumer l'urne, assurez-vous qu'elle est fabriquée avec de la colle et des vernis végétaux et que les poignées ont été conçues en bois pour faciliter leur biodégradabilité.

Il existe une variété d'options dans les urnes écologiques. Le choix varie d'une coopérative à l'autre, car elles sont souvent conçues par des artisans locaux ou des organismes de réinsertion en milieu de travail, des options favorisant le développement durable. Divers matériaux sont alors utilisés.

Il est difficile d'indiquer la dimension de l'urne, car elles sont toutes de forme variée. Pour vous donner une indication, les cendres d'un adulte pèsent environ 5 livres soit l'équivalent d'un petit sac de sucre ou environ 200 pouces cubes (500 cm cubes).

D'autres options sont possibles, soit de garder l'urne à la maison ou de disperser les cendres dans la nature. Vous pouvez aussi mettre les cendres dans une urne biodégradable (papier mâché ou amidon de maïs) qui se dissout lentement lorsqu'elle est placée sur un cours d'eau. Autre option possible, l'utilisation d'un sac de jute contenant les cendres que l'on inhume dans un cimetière au pied d'un arbre existant ou, encore, la plantation d'un arbre qui prendrait racine à même les cendres du défunt. Ces options se développent peu à peu et feront leur chemin dans nos mœurs funéraires.

Peu importe votre choix, assurez-vous de considérer aussi les autres impacts de la disposition des cendres. La revue *Profil* a publié plusieurs textes sur cette question. À chaque famille de faire un choix qui respecte ses croyances et ses besoins et qui viendra supporter l'évolution de son deuil.

Le développement durable s'inscrit parfaitement dans la philosophie des coopératives de favoriser un développement à long terme dans le respect de tous. Notre réseau fait figure de pionnier après avoir signé en mai dernier sa première politique de développement durable qui guidera nos actions au cours des prochaines années.



Patrick Blais, directeur général
Coopérative funéraire
de l'Abitibi-Témiscamingue
Membre du comité de
développement durable

Qu'arrive-t-il lors d'un décès sans testament?

Le deuil est une étape difficile à traverser pour les proches du défunt. Mais qu'en est-il lorsque les membres de la famille sont confrontés à une autre réalité, soit un décès sans testament?

Qu'arrivera-t-il de ses biens? Ils seront partagés conformément à la loi et non selon ses propres volontés. Selon son état civil et de sa situation familiale au moment du décès, la loi prévoira qui seront les héritiers et dans quelle proportion. La rédaction d'un testament permet de choisir les proches qui recevront les biens, la personne qui sera chargée de régler la succession, l'âge de remise des biens lorsqu'il s'agit d'héritiers mineurs, etc.

Quels sont les avantages de faire un testament notarié? Premièrement, il prend effet dès le décès et il n'a pas besoin d'une procédure en vérification devant le tribunal pour être valide. De plus, pour les proches, le document est facilement retrouvable puisque l'original du testament notarié est conservé par le notaire et qu'il est enregistré au Registre des testaments de la Chambre des notaires du Québec. Finalement, en étant conseillé par un notaire, les risques d'erreurs, d'oublis ou de mauvaises interprétations de votre volonté sont pratiquement inexistantes.

Les coûts varient selon vos besoins en matière testamentaire. Par contre, je me permets de conclure en vous posant une question : combien suis-je prêt à investir pour protéger mes proches et ainsi éviter qu'ils soient confrontés aux désagréments entourant une succession sans testament?



Julie Marquis, notaire
Administratrice à la
Coopérative funéraire
des Eaux vives
(région de Rivière-du-Loup)

Pouvez-vous me dire si l'embaumement est nécessaire si on ne veut pas être exposé?

Question soumise par un lecteur

Après le décès d'une personne, le corps doit être embaumé dans les deux situations suivantes :

En premier lieu, le corps doit être embaumé lorsque l'exposition du corps débute plus que 18 heures après le décès. Une loi provinciale le stipule. Une personne peut être embaumée sans être exposée au public mais en étant exposée en privée pour la famille. Une personne pourrait être inhumée dans un cercueil sans être embaumée. Dans ce cas, il n'y a pas d'exposition du corps et l'inhumation du corps doit se faire rapidement. Dans le cas contraire, la personne doit obligatoirement être embaumée.

Dans le cas où des cimetières ne font pas l'inhumation de cercueils durant la période hivernale, les cercueils sont déposés dans un charnier. La loi provinciale sur les inhumations et les exhumations stipule que les corps déposés dans un charnier doivent obligatoirement être embaumés. Si le cimetière concerné permet l'inhumation du cercueil durant l'hiver, le corps peut ne pas être embaumé sans exposition du corps. Dans le cas là, il faut procéder à la disposition du corps le plus rapidement possible.

Dominic Guay, thanatologue
et directeur général
Coopérative funéraire de
L'Amiante (Thetford Mines)



Monique Brisson a dirigé la Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal durant quelques années. Elle est une collaboratrice régulière de la Fédération.



2500 \$ de protection en plus !

Chaque contrat d'assurance automobile ou habitation donne droit à une assurance vie de **2500 \$**. En les additionnant, vous **obtenez 5000 \$!** Informez-vous !

✓ UNIQUE
✓ INCLUSE
✓ INDEMNITÉ VERSÉE EN 48 HEURES

Tout commence par la confiance

PROMUTUEL

promutuel.ca

* Dans les sociétés mutuelles participantes. Certaines conditions s'appliquent.

Une cérémonie à saveur laïque tenue dans une église

Par Chantal Dauray



Elle venait de perdre sa maman. C'est une amie à elle qui m'a téléphoné. Voilà qu'elle me demandait d'animer les funérailles de sa mère... dans une église! Prise de court devant son désarroi, j'ai accepté. Par sympathie. J'avais moins d'une semaine pour organiser la cérémonie. Mon horaire a été bousculé, mais surtout mon cœur et mes repères.

Des funérailles en église, c'était le souhait de la défunte, une femme libre et avant-gardiste qui voulait du sacré... sans les sacrements. Elle tenait aux violons, à l'orgue, aux grandes voix, au côté solennel et spirituel de l'église... mais à une cérémonie majoritairement laïque.

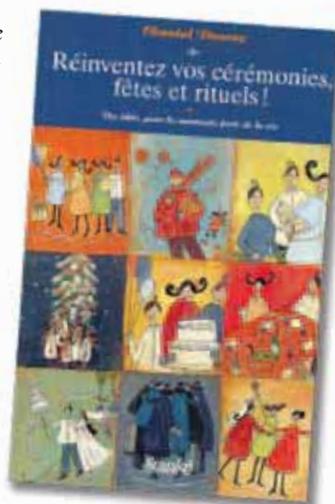
Mais comment ouvrir les portes de la sainte institution lorsqu'on est une jeune femme, laïque de surcroît? Première étape : contacter le Père Benoît Lacroix, un homme reconnu pour sa grande ouverture d'esprit.

L'Église accepte, à cause de la présence du Père Lacroix, mais non sans hésitation. Et je peux aisément en comprendre les raisons. Un prêtre m'a déjà confié se sentir comme un « guichet unique du sacrement » : on appuie sur le bouton du sacrement voulu et hop, on reviendra pour la confirmation du petit, le mariage de Mélanie ou les funérailles de grand-maman. Peut-être à la messe de minuit, si le « show » est bon!

En réponse à notre société éclatée, individualiste et multiculturelle, on pige allègrement ici et là pour composer nos propres rituels.

Que vient-on y chercher? Une architecture qui nous élève et nous fait toucher à l'intangible. C'est l'un de nos rares lieux collectifs, qui nous rattachent à notre communauté et nous donnent l'impression d'appartenir à une tradition ancestrale. En ce sens, son pouvoir d'attraction est indéniable.

Comment jumeler les dernières volontés de la défunte tout en respectant le caractère sacré du lieu? L'entente prise avec le Père Lacroix fut la suivante : par la lecture d'une prière et d'un texte sacré, il serait là pour le salut



de l'âme de la défunte, alors que mon rôle serait d'honorer sa mémoire auprès des vivants en coordonnant tout le reste. Ainsi, plutôt que la cérémonie religieuse habituelle, ce serait une cérémonie-hommage.

Fallait-il que ça se passe à l'église, me direz-vous? Comme le dit Raymond Lemieux, professeur retraité de la Faculté de théologie et de sciences religieuses à l'Université Laval, passer par l'église, « même quand on se pense incroyant, c'est pour beaucoup inscrire un état de fait dans une certaine tradition... C'est un lieu dans lequel on cesse d'être seul, ne serait-ce que parce qu'il évoque les générations de ceux qui y sont passés, dans des circonstances semblables. »

En 1997, la cérémonie laïque tenue dans une église pour commémorer le décès de la comédienne Marie-Soleil Tougas a causé une petite commotion. Sous la houlette de Gregory Charles, les proches de la comédienne ont organisé des funérailles laïques qui laissaient davantage place à l'évocation de souvenirs. Au lieu du rituel catholique, on y a lu des poèmes, écouté du Ferland, du Brel, du Ferré, chanté sur des airs de gospel.

Quel autre lieu collectif avons-nous? Le centre commercial? Alors, on se tourne quand même vers l'église au moment de passer les pieds devant. N'est-ce pas contradictoire alors qu'on n'y a pratiquement pas mis les pieds de notre vivant?

Ainsi, les funérailles civiques du peintre Jean-Paul Riopelle et du grand communicateur et indépendantiste Pierre Bourgault, qui ont eu lieu dans des lieux de culte consacrés, ont soulevé une fois de plus notre relation ambiguë avec la religion catholique. Si le signataire du Refus global n'avait pas choisi l'église (une décision prise par une proche, qui a suscité la controverse dans la famille), l'un de nos plus grands tribuns, pour sa part, a lui-même désigné la Basilique Notre-Dame dans ses dernières volontés. On a pu observer ce même paradoxe lors des funérailles de Claude Jutra ou de Gaston Miron.

Le jour « F »

En ce petit matin froid des funérailles, Benoît Lacroix prononce les mots hommage – gratitude – souvenirs – prière – musique. J'explique mon rôle. Que la défunte voulait à la fois une cérémonie qui les rassemble et lui ressemble. J'inclus les enfants dans le rituel de l'allumage des bougies. J'ai choisi un cierge en or, fait de cire d'abeille, provenant de sa maison. J'en explique la symbolique. J'enchaîne avec mon « homélie ». Je parle de ses modèles et j'invite à l'avant ceux et celles qu'elle a influencés à son tour.

Après les lectures succinctes du Père Lacroix, les témoignages, la musique et les chants – magnifiques – s'entremêlent. En finale, un rituel créé de toutes pièces. Des enfants de la famille remettent à l'assistance une pièce de vingt-cinq sous pour donner plus tard à un itinérant, afin de commémorer un geste qu'accomplissait souvent leur chère amie, mère et belle-sœur. J'invite les gens à signer leur carte de don d'organe, rappelant que c'est ainsi qu'elle a eu, temporairement, un second souffle de vie. Je conclus la cérémonie par des citations d'écoliers sur la mort et le passage du temps. Petit moment d'émotion. Elle était enseignante.

Bricolage, que tout ceci? Certains chercheurs le pensent. D'autres croient plutôt qu'on fait face à une « privatisation » du sacré, en passant les célébrations religieuses dans notre moulinet personnel. Oui, nos rituels collectifs ont fondu comme peau de chagrin.

Et si c'était notre échelle qui avait changé, à l'ère du sur-mesure, de la segmentation extrême et des clans spécialisés? En réponse à notre société éclatée, individualiste et multiculturelle, on pige allègrement ici et là pour composer nos propres rituels.

Bien que la religion chrétienne dispose d'un savoir-faire en matière de rituels, beaucoup de fêtes chrétiennes sont d'origine païenne. Il y a plus de 200 ans, Voltaire n'écrivait-il pas : « On voit évidemment que toutes les religions ont emprunté tous leurs dogmes et tous leurs rites les unes des autres. »

Dans cet effort de régénération des rites, soyons conscients qu'on n'invente rien, mais qu'on recycle et qu'on adapte, parfois sans le savoir. On puise en quelque sorte au grand réservoir de l'humanité. Mais, à mon avis, ces ébauches sont préférables au vide absolu, d'une tristesse inouïe. Beaucoup de nos contemporains décident de passer outre la cérémonie funéraire : crémation et merci bonsoir! Mais comment ne pas y voir là un manque terrifiant?

Nous traversons une période charnière, dans laquelle nous redéfinissons nos rites collectifs et, par extension, notre société. Que faire, en attendant? Voilà un vaste chantier. Travaillons-y ensemble, chacun dans notre force.

Benoît Lacroix croit que nous finirons par trouver le ton et la manière : « À mon avis, ce n'est pas une dispersion malhabile, c'est plutôt une création spontanée qui a beaucoup de valeur pour l'avenir de l'humanité. »

Nourrissons notre soif des rituels. Faisons en sorte qu'ils s'incarnent dans la réalité d'aujourd'hui, à la lumière de ce que nous sommes devenus et de nos aspirations modernes, sans balayer toutefois du revers de la main toute la richesse de notre héritage culturel. Beau défi!

Chantal Dauray est l'auteure de *Réinventez vos cérémonies, fêtes et rituels!* (Stanké), de la collection *Célébrons!* (Publistar) et fondatrice du site NosRituels.com

Vous déménagez ?

Assurez-vous de continuer de recevoir votre revue *Profil* et toute l'information provenant de votre coopérative en nous faisant part de votre nouvelle adresse.

Vous pouvez le faire de diverses façons :

En téléphonant ou en écrivant à votre coopérative funéraire. Les coordonnées de votre coopérative se retrouvent dans les pages centrales ou au verso de cette revue.

En envoyant un courriel à la revue *Profil* à profil@fcfq.qc.ca. N'oubliez pas d'indiquer de quelle coopérative vous êtes membre.

Le mouvement des coopératives funéraires honore ses lauréats

Deux coopératives et un grand coopérateur ont été honorés en mai dernier lors du gala Reconnaissance des coopératives funéraires du Québec qui s'est tenu à Thetford Mines à l'initiative de la Coopérative funéraire de L'Amiante. Décernés chaque année, ces prix visent à rendre hommage aux coopératives pour leurs initiatives et réalisations qui contribuent au rayonnement du mouvement.

Coopérative funéraire des Deux Rives



Photo : Marc Fillion

André Berger et Garry Lavoie, respectivement président et directeur général, ont reçu ce prix des mains de Michel Lafrenière, directeur du développement des affaires à la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Alliance funéraire du Royaume Coopérative funéraire de Chicoutimi



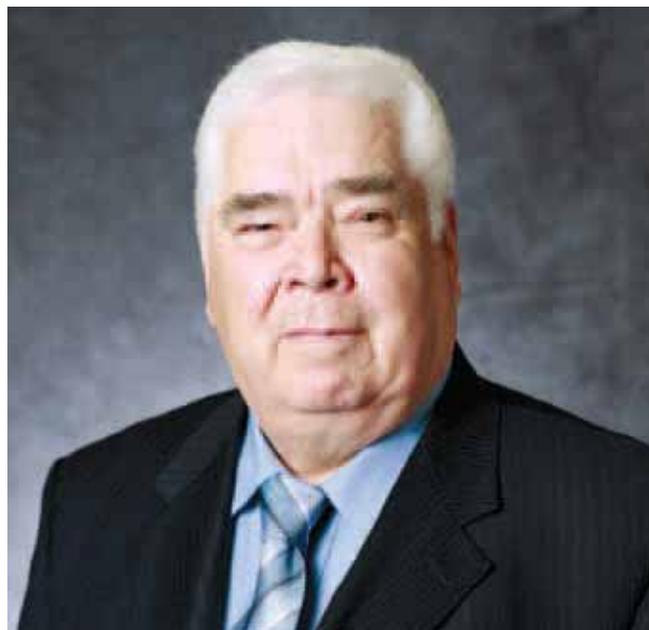
Photo : Marc Fillion

Luce Desaulniers, anthropologue et professeure titulaire à l'UQAM, remet ce prix à Frédéric Plourde, administrateur et Alain Girard, directeur général de la coopérative.

Monsieur Jean-Claude Brisebois, Personnalité de l'année

Chaque année, le mouvement des coopératives funéraires rend hommage à une personnalité, le plus souvent bénévole, qui contribue à faire avancer la cause du mouvement coopératif au Québec. En mai dernier, ce prix est allé au président de la Coopérative funéraire Brunet, monsieur Jean-Claude Brisebois, qui personnifie parfaitement l'idéal coopératif, dans ses valeurs et ses actions. Le mouvement a donc tenu à rendre hommage à son profond respect de la démocratie, sa franchise, sa simplicité, sa droiture et à ses qualités d'ambassadeur de la coopération.

Bravo Monsieur Brisebois !



Coopérer c'est... entreprendre par et pour le monde!



Étonnement, quand ça va mal, les citoyens sont à la recherche d'organisations sécuritaires, fiables et honnêtes. L'éthique des affaires prend tout à coup du galon. Et pourtant, depuis plus de 150 ans, l'entrepreneuriat coopératif, par ses valeurs et ses principes de fonctionnement, contribue à une économie réelle, au partage de retombées sociales et économiques au plan local en plus de transmettre le patrimoine aux générations futures. La Semaine de la coopération qui se tiendra du 11 au 17 octobre constitue une belle occasion de rappeler ce qui fait la force de ce modèle entrepreneurial.



L'humain d'abord

L'objectif premier des coopératives, des caisses populaires et des mutuelles est de répondre aux besoins communs de leurs membres, qui en sont les propriétaires.

La participation au pouvoir s'applique selon la règle « un membre, un vote » et les membres sont tous propriétaires à parts égales de l'entreprise, peu importe le nombre de parts sociales qu'ils possèdent ou les montants qu'ils ont investis. Ainsi devenir membre d'une coopérative c'est devenir copropriétaire d'une entreprise au sein de laquelle, ce sont des personnes, les membres, qui s'expriment et non le capital. Voilà pourquoi la plus grande richesse d'une coop ou d'une mutuelle sont les êtres qui la composent.

Il n'est donc pas étonnant que plus de 800 millions de personnes de par le monde aient recours à cette forme d'entreprise pour satisfaire leurs besoins. Au Canada, plus de 17 millions de membres ont recours à cette formule et 8,8 millions (particuliers et entreprises) au Québec.

Des emplois durables

La force collective s'exprime également par la création d'emplois durables. Le mouvement coopératif et mutualiste au Québec, c'est 90 000 emplois. Saviez-vous que le premier et le 6^e employeur privé sont le Mouvement Desjardins et le réseau de La Coop fédérée?

Peu de gens savent également que dans le monde, les coopératives et mutuelles génèrent 20 % plus d'emplois que l'ensemble des multinationales, soit plus de 100 millions d'emplois.



Les coopératives sont aussi plus durables que les autres formes d'entreprises. En effet, une étude menée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation intitulée « Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec » révèle que le taux de survie des coopératives après 3 ans est de 75 % alors que pour l'ensemble des entreprises, il est de 48 %. Après 10 ans, le taux de survie pour les coopératives est de 44 % contre seulement 20 % pour l'ensemble des entreprises.

Investir dans la communauté

Dans une lettre ouverte adressée par l'Alliance coopérative internationale aux gouvernements du G8, le président de l'organisme proposait la formule coopérative pour se sortir de la crise. On peut y lire « Miser sur un modèle d'entreprise différent, sûr, stable et durable détenu et contrôlé par 800 millions de personnes dans le monde. (...) une entreprise dans laquelle les bénéfices ne sont pas simplement distribués à ses actionnaires, mais sont reversés à ceux qui traitent avec l'entreprise, ce qui permet de maintenir les richesses générées par les entreprises locales dans la communauté locale dans l'intérêt de l'environnement local et des familles qui y vivent. »

Au Québec, cette contribution des coopératives et des mutuelles se traduit par plus de 300 millions en ristournes aux membres et plus de 85 millions en commandites, dons et bourses d'études au sein des collectivités. À cela, il faut rappeler que leur présence dans l'économie génère un chiffre d'affaires supérieur à 22 milliards et des actifs évalués à plus de 166 milliards.

Au moment où plusieurs souhaitent une réforme du capitalisme, pourquoi ne pas miser sur un modèle économique qui offre un équilibre entre l'humain et le capital tout en faisant preuve d'éthique et de transparence? Pourquoi ne pas miser sur la formule coopérative et en faire un véritable projet de société?

Hélène Simard

Présidente-directrice générale
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Réjean Laflamme

Président
Fédération des coopératives funéraires du Québec

Une première plantation pour le projet Héritage

En collaboration avec SOCODEVI, le réseau des coopératives funéraires du Québec a procédé en juin dernier à la première plantation d'arbres de notre projet Héritage dont nous vous avons parlé dans le dernier *Profil*. Grâce à la contribution de 12 coopératives, nous avons planté 5 500 arbres. La moitié de ces arbres ont été plantés par une coopérative forestière du Guatemala et l'autre moitié par la Coopérative forestière Ferland-Boileau du Saguenay.

Nous vous rappelons que ce projet est la première pierre de notre Politique de développement durable adoptée par les membres de la Fédération lors de notre dernière assemblée générale. Par le projet Héritage, les coopératives du réseau font plusieurs pierres d'un coup :

- Planter un arbre à la mémoire de chaque personne décédée ayant utilisé les services de la coopérative.
- Réaliser des funérailles « carbone neutre » en plantant un nombre d'arbres suffisant pour compenser l'émission des gaz à effet de serre de toute la flotte automobile utilisée pour la prestation des funérailles d'un client.
- Favoriser l'intercoopération au Québec par le support d'une coopérative forestière du Saguenay.
- Favoriser l'intercoopération nord-sud par le support d'une coopérative forestière du Guatemala.
- Soutenir un groupe de femmes guatémaltèques qui travaillent dans le milieu très masculin des coopératives forestières.
- Bref, poser un geste très concret en faveur de l'environnement, de l'intercoopération et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les organisateurs du congrès 2009 de la Fédération ont aussi acheté des arbres pour compenser les déplacements de tous les congressistes présents à Thetford Mines en mai dernier.



Plantation au Guatemala. Sur la photo, M. Carlos Pacay, président du conseil d'administration de la Cooperativa Chirrepec est entouré de Réjean Lantagne, directeur général de SOCODEVI, et d'Alain Leclerc, président de SOCODEVI et directeur général de la Fédération des coopératives funéraires du Québec.

Par le projet Héritage, nous visons à léguer un environnement plus sain en plantant des arbres et en éliminant l'impact de nos activités sur l'environnement.

Une politique de développement durable

Le mouvement des coopératives funéraires a adopté en mai dernier une politique de développement durable afin d'orienter nos actions au cours des prochaines années.

En plus de nous aider à appliquer les principes de développement durable à l'ensemble des pratiques de gestion et des opérations de notre réseau, cette politique favorisera et appuiera l'adoption de politique de développement durable personnalisée dans chaque coopérative.



PROFIL

Profil est publié deux fois l'an par la :
Fédération des coopératives funéraires du Québec
548, rue Dufferin
Sherbrooke (Québec) J1H 4N1

Téléphone : 819 566-6303
Télécopieur : 819 829-1593
Courriel : fcfq@reseaucoop.com
Site Internet : www.fcfq.qc.ca

Direction : Alain Leclerc
Rédaction et coordination : France Denis

Conception graphique :
Infografik design communication

Impression : MJB Litho

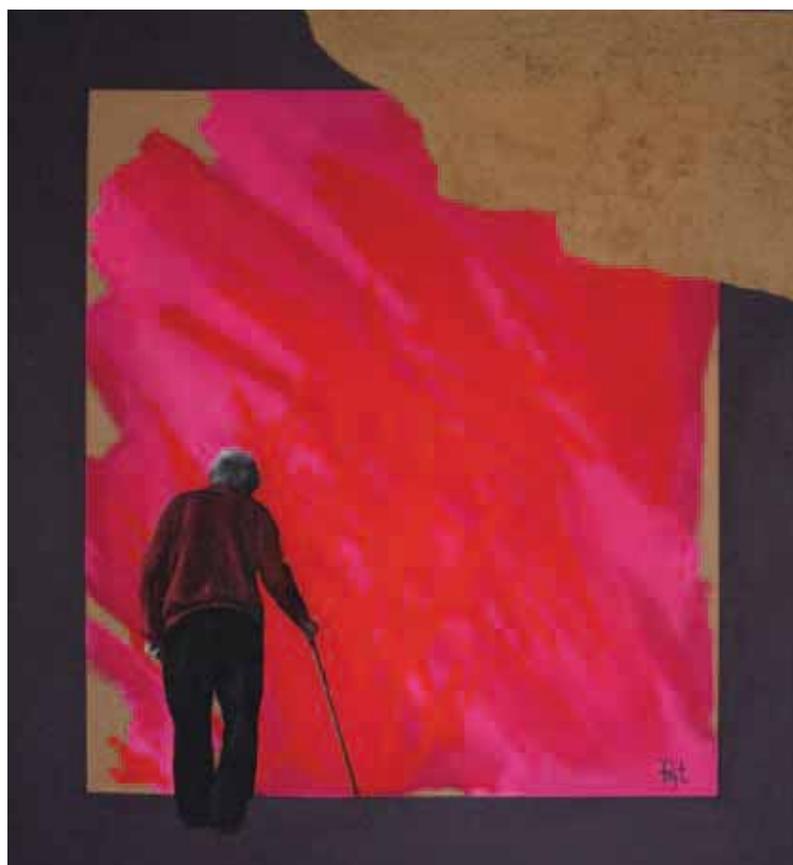
Coopératives funéraires participantes :
Coopérative funéraire des Deux Rives
Centre funéraire coopératif du Granit
Coopérative funéraire JN Donais
Coopérative funéraire de la Mauricie
Coopérative funéraire de l'Outaouais
Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal
Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe
Coopérative funéraire des Eaux Vives
Coopérative funéraire de l'Estrie
Résidence funéraire du Saguenay

Tirage : 71 500 exemplaires

La rédaction de *Profil* laisse aux auteurs et auteures l'entière responsabilité de leurs opinions. Toute demande de reproduction doit être adressée à la Fédération des coopératives funéraires du Québec.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2009
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1205-9269
Poste-publication, convention no 40034460

Mémento



2^e prix dans la catégorie professionnelle
Concours provincial des artistes peintres du Québec
organisé par les coopératives funéraires du Québec en 2008 sur le thème Les rituels d'adieu.

L'œuvre

Lorsque le voyage tire à sa fin, il y a indéniablement une ultime traversée. Est-ce là la contemplation d'un au-delà à venir ou la mémoire d'un passé vécu ?

Le personnage est manifestement âgé, au bout de sa vie. La toile est comme « encadrée » par un ton de prune foncé dans laquelle l'artiste a utilisé divers tons de rouge dans une gestuelle vive et nerveuse. L'homme semble s'avancer vers cette autre dimension. Et le papier kraft ridé, collé dans le haut à droite peut être vu soit comme un aboutissement ou une ouverture à son imaginaire pour un « rituel d'adieu ».

Et voilà, encore une fois, à chacun d'y trouver la signification qui lui conviendra.

L'artiste

Patricia Klimov habite à Candiac sur la Rive-Sud de Montréal. Ses réalisations artistiques des dernières années ont été couronnées de succès. Plusieurs jurys des expositions concours, tels que ceux du Musée des Beaux Arts de Mont-St-Hilaire et des Arts visuels Roussillon, lui ont accordé les premier et deuxième prix en 2007 et 2008.

Elle se décrit comme une artiste autodidacte. Sa formation artistique s'articule autour de rencontres avec des artistes de la Maison des Arts Rive-Sud de St-Lambert en plus d'ateliers de peinture. À travers ses œuvres, elle aime fournir au spectateur une piste qui l'emmènera vers sa propre interprétation plutôt que de lui imposer une vue unique.



Patricia Klimov

Artiste professionnelle, peinture à l'huile, peinture créative mixte et acrylique

514 262-8610

artmajeur.com/patklimov

Soutenir les parents en deuil



Un simple geste de **Solidarité**

Lors du décès d'un enfant de 14 ans et moins,
la Coopérative assumera les coûts reliés à ses propres biens et services,
jusqu'à concurrence de 2 500 \$, sauf lorsqu'un programme gouvernemental s'applique.

Le programme Solidarité est réservé aux membres de la Coopérative.



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC